



Innovons, pour l'intérêt général.

Brice Nkonda
Conseiller national UDI

*Plus qu'un droit, le vote
est un devoir : rendons-le
obligatoire.*

Note contextuelle

Nos ancêtres se sont battus pour obtenir ce qui est communément appelé le droit de vote, le droit de choisir, en toute liberté, qui représentera le peuple. Dans de nombreux pays, le vote constitue le premier droit pour prétendre à l'établissement d'une démocratie. Aussi, il est à peu près sûr que si nous venions à en être privés, nous reprendrions aussitôt le chemin de la Bastille. Cela étant dit, le fait d'avoir conquis ce droit n'oblige aucun citoyen à le faire valoir lors des élections. Mais, si l'on se réfère aux mots inscrits sur nos cartes électorales, à savoir « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique », c'est effectivement un devoir civique que d'exercer ce droit, un devoir civique vis-à-vis de toutes celles et ceux qui ont payé de leur personne pour l'obtenir, un devoir civique vis-à-vis de toutes celles et ceux qui en sont privés. Or, malgré cette obligation morale, l'abstention bat des records.

Dans un pays qui a une haute opinion de la politique et qui en attend beaucoup, l'abstention, actuel premier parti de France, se justifie par la déception produite par des hommes et femmes politiques qui n'apportent plus de solutions pérennes aux difficultés rencontrées par leurs administrés, et qui ne prennent pas suffisamment en compte les aspirations de tous les citoyens. Or, il faut toutefois relever le fait que le mécanisme électoral du droit de vote est pervers : il amène les candidats à proposer des solutions aux seules personnes qui exercent leur droit. Cela crée un déphasage entre les propositions formulées par les politiciens et la réalité des besoins de l'ensemble des citoyens. En passant au devoir de vote, cela permettrait de restaurer la considération due à chaque groupe d'électeurs d'une part, et de rétablir peu à peu la légitimité du pouvoir politique sensé défendre l'intérêt général d'une autre.

Nombre d'études montrent que les français n'ont plus confiance ni en la droite ni en la gauche pour gouverner le pays, et beaucoup estiment que les responsables politiques se préoccupent pas ou peu de ce que pensent et vivent les gens. Non seulement le pouvoir est aux mains de politiciens dotés d'une faible représentativité mais, en plus, leur élection a souvent été acquise avec un fort taux d'abstention. Comme c'est le vote des citoyens qui fonde la démocratie représentative, le taux d'abstention croissant en France doit nous amener

à remettre en cause le mécanisme électoral. Cela est d'autant plus vrai que le Front National capitalise sur la détresse de nos concitoyens et profite du marasme démocratique et politique dans lequel nous nous trouvons. C'est pourquoi je milite pour l'instauration du devoir de vote en France ou, autrement dit, le vote obligatoire. Je vous propose d'en analyser tous les avantages.

Pourquoi rendre le vote obligatoire ?

1. Pour disposer d'une mesure radicale contre l'abstention

Face à une abstention de masse, le devoir de vote constitue une réponse forte pour enclencher un cycle vertueux de participation électorale.

La tendance générale est à la baisse de participation des électeurs : ils ont l'impression d'entendre les mêmes discours, d'assister aux mêmes débats, année après année, élection après élection, et, au final, de ne pas être correctement représentés et défendus sur leurs difficultés quotidiennes. Ce phénomène d'abstention est d'autant plus grave qu'il est compréhensible pour toute personne qui analyse objectivement le problème. Or, lorsqu'un groupe homogène d'électeurs s'abstient de voter, ses attentes ne sont pas ou peu prises en compte et, in fine, il ne sera pas satisfait des décisions politiques dont il fera l'objet. Il y a donc nécessité à sortir de ce cercle vicieux et à ce que chacun aille exprimer son suffrage.

2. Pour que les publics marginalisés deviennent acteurs

Quand un groupe de citoyens ne vote pas, il peine à exister sur le plan politique : le devoir de vote permettrait de les réintroduire dans le jeu démocratique.

Il existe une abstention de l'indifférence, de la méfiance, plutôt passive car non protestataire. Ces citoyens n'osent pas exprimer leurs opinions politiques par sentiment d'incompétence. Aussi, les personnes dont le destin dépend de choix faits par d'autres sont assez souvent abstentionnistes : cela concerne les jeunes, influencés par leurs parents, les plus pauvres et les minoritaires de toute sorte. Il est d'ailleurs à noter que plus on appartient à une catégorie socioprofessionnelle basse, plus on s'abstient de voter : cela consacre le fait que l'abstentionnisme caractérise les rôles

sociaux de subordonnés. Le vote obligatoire permettrait d'y remédier.

3. Pour une meilleure prise en compte des attentes

Le devoir de vote assurerait une meilleure prise en compte des aspirations de toutes les catégories de la population.

Dans notre mode de fonctionnement actuel, les candidats axent leurs campagnes, et donc leurs propositions, sur des publics identifiés comme étant des électeurs effectifs. Il s'agit, dans une large part, d'électeurs d'un certain âge qui sont issus des classes moyennes ou supérieures. Sur cette base, et appuyés par des analyses sur le nombre de voix à atteindre pour être élus, les candidats établissent leur stratégie électorale. Ainsi, toute personne, tout groupe, ne votant pas, ou peu, est généralement moins considéré par le personnel politique. Avec le devoir de vote, cet écueil serait immédiatement levé car tous les citoyens doivent être consultés.

4. Pour une meilleure représentativité des candidats

Le devoir de vote permettrait de légitimer d'autres profils de candidats, eu égard à l'élargissement du corps électoral actif.

Au-delà du fait qu'il faille sonder les attentes de toute la population, ce qui permet, au passage, d'avoir un spectre d'analyse plus large pour statuer sur l'intérêt général de ses administrés, le devoir de vote aurait également pour vertu d'ouvrir la voie à de nouveaux profils de candidats, plus en adéquation avec la composition de l'ensemble du corps électoral. Les partis politiques seraient, pour remporter les élections ciblées, ce qui est leur vocation première, incités à présenter des personnalités à même de réaliser le plus large consensus. C'est pourquoi le niveau de représentativité en serait renforcé.

5. Pour lutter contre le clientélisme électoral

Les méthodes clientélistes sont plus difficiles à appliquer sur la totalité d'un électorat que sur une partie restreinte de celui-ci : en cela, le devoir de vote serait une avancée.

Le clientélisme, consistant à mettre en œuvre des moyens illégaux, ou à la limite de la légalité, pour favoriser certaines catégories d'électeurs dans l'optique d'être élu ou réélu, peut être efficace sur une cible identifiée et limitée. Or, il n'en va pas de même quand il s'agit de considérer tous les citoyens car, plus la cible est large, plus il est difficile de la contenter dans son ensemble, du moins par ce biais. En revanche, le travail qui consiste à rassembler et à composer avec des attentes nombreuses, souvent hétérogènes, prend tout son sens : il requiert de sortir du manichéisme idéologique droite contre gauche pour mobiliser les idées qui vont dans le sens de l'intérêt général.

6. Pour que les contestataires soient entendus via le vote blanc

Avec le devoir de vote, la voix des contestataires pourra continuer à être entendue à travers la prise en compte du vote blanc.

L'abstention peut revêtir un caractère actif et militant lorsque c'est un acte politique conscient et motivé : dans ce cas, elle exprime un refus de choisir, une hostilité envers les hommes et femmes politiques, ou envers les règles de fonctionnement du régime. Ce type d'abstentionnisme est, la plupart du temps, associé à une classe sociale plutôt élevée, de privilégiés, d'intellectuels, etc. Ce militantisme contestataire pourrait continuer à s'exprimer à travers le vote blanc qu'il faudrait comptabiliser et communiquer. D'ailleurs, dans les cas où le vote blanc serait majoritaire, il faudrait qu'il soit bloquant, qu'il donne lieu à une consultation citoyenne à l'issue de laquelle un nouveau vote à la majorité simple des voix devra être tenu.

7. Pour suivre les exemples de réussite observés dans d'autres pays

Au-delà d'une simple approche théorique, le devoir de vote est effectif dans un certain nombre de pays qui peuvent en constater les bénéfices.

Des états comme la Belgique, le Luxembourg, le Danemark et la Grèce ont adopté un système électoral lié à la théorie de « l'électorat-fonction », théorie selon laquelle le droit de vote n'est pas seulement un droit qu'il est possible d'exercer ou non, mais une véritable fonction que la Nation confie aux citoyens. Dans ces conditions, les électeurs sont tenus d'aller voter. L'efficacité de la méthode est avérée : *en Australie par exemple, le taux d'abstention était de 40 % en 1922 et, après l'instauration du vote obligatoire, elle n'était plus que de 8 %.*

« Il n'est rien au monde
d'aussi puissant qu'une idée
dont l'heure est venue. »

Victor HUGO